

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER, Marie-Blanche BORY, Hervé FRACHISSE **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Fatima KHELIFI, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir Jean-Michel TALON à Marie-Blanche BORY, Gerard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Fatima KHELIFI à Lionel ROY, Fabrice PETITJEAN à Patrice DUMORTIER, Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Anaïs MONNIER à Thomas BIETRY, Cédric PERRIN à Virginie REY, Bernard CERF à Jean Louis HOTTLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 1 ^{er} avril 2021	Le 1 ^{er} avril 2021	En exercice	50
		Présents	36
		Votants	45

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jacques ALEXANDRE est désigné.

2021-03-18 Création d'un Budget annexe UDD-Assujettissement à la TVA-Acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à Isola France

Rapporteur : Christian RAYOT

Les difficultés rencontrées par le groupe Von Roll, et en particulier de ses deux établissements de Delle, liés en particulier à un défaut persistant d'investissement et à une stratégie inadéquate en matière commerciale, ont conduit le Tribunal de Commerce de Belfort à décider de la reprise de ces deux établissements, ainsi jugés viables, par deux repreneurs différents.

Le site situé au 27 faubourg de Belfort à Delle, qui correspond peu ou prou à l'ancienne U.D.D. (Usines diélectriques de Delle), et qui porte désormais le nom d'Isola France, est un site en activité

depuis plus d'un siècle, qui a compté jusqu'à 1 200 salariés, et est à la fois en mauvais état et surdimensionné eu égard aux besoins de l'entreprise, qui entend concentrer ses activités sur seulement une partie du site.

La restructuration de l'ensemble de ce site représente donc un enjeu important, que ce soit afin de permettre la pérennisation et le développement futur d'Isola France dans de bonnes conditions, ou afin de permettre la réaffectation du reste du site, après démolition de l'ensemble des bâtiments hors d'âge et dépollution, et ainsi l'accueil de nouvelles activités.

De telles opérations, qui permettent de limiter la consommation de foncier, sont éligibles, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, à différents financements apportés tant par l'Etat que par la Région de Bourgogne-Franche-Comté.

Il n'est pas demandé, ce jour, au Conseil communautaire de se prononcer sur la prise en charge de cette opération, qui relève de la compétence intercommunale en matière de développement économique. Un rapport détaillé, apportant tous éléments nécessaires à une bonne prise de décision, sera soumis lors d'une séance ultérieure.

Toutefois, les modalités de création du budget annexe qui porterait l'opération éventuelle supposent plusieurs délibérations successives, l'une pour sa création, une prise lors d'une séance ultérieure pour l'inscription de crédits.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide et, comme rappelé plus haut, sans que cette décision crée un quelconque engagement vis-à-vis d'Isola France :

- de créer un budget annexe au budget communautaire, nommé « budget annexe UDD » ;
- de préciser que ce budget annexe suivra la nomenclature M14 ;
- de solliciter l'habilitation pour l'assujettissement à la TVA pour ce budget annexe auprès des services fiscaux ;
- d'autoriser le président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à la création de ce budget annexe.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 20/04/2021

Le Président,

Le Président
Christian RAYON



Le Président
Christian RAYON

